



ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ

Fichier d'information

(819)467-2852
munkaz@qc.aibn.com

ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ?

Avant d'acheter une propriété ou un bâtiment existant, nous vous recommandons de communiquer avec l'inspectrice en bâtiments de la municipalité de Kazabazua, afin d'obtenir toutes les informations concernant cette propriété.

- Le zonage soutient-il l'utilisation proposée de la propriété ?
- La superficie de la propriété répond-elle aux exigences courantes de zonage ?
- Y a-t-il des contraintes physiques (par exemple, zone d'inondation, marais, cours d'eau) qui pourraient gêner ou empêcher la construction ?
- Le lot a-t-il été sujet d'un projet de subdivision ?
- Le lot est-il d'une subdivision approuvée par la municipalité ?
- La propriété à l'étude a-t-elle un accès approprié à une route municipale ou privée ?
- Y a-t-il un système septique conforme sur la propriété ? Sinon est-il possible d'en construire un ?

Il est impossible de garantir l'approbation d'un permis de construction jusqu'à ce qu'une demande ait été soumise et que toutes les conditions ont été remplies.

Un permis de construction est émis dans les 30 jours suivant la réception de toute la documentation exigée.

Si vous projetez un projet de construction cette année et voulez éviter un délai dans l'obtention d'un permis, nous vous suggérons de vous rendre à nos bureaux le plus tôt possible afin de compléter une demande et de nous soumettre toute la documentation requise.